

DÉVELOPPEMENT SOCIAL, LOCAL ET TERRITORIAL : REPÈRES THÉMATIQUES ET BIBLIOGRAPHIQUES SUR LE CAS FRANÇAIS

Pierre-Noël Denieuil

De Boeck Supérieur | « Mondes en développement »

2008/2 n° 142 | pages 113 à 130

ISSN 0302-3052

ISBN 9782804158040

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2008-2-page-113.htm>

!Pour citer cet article :

Pierre-Noël Denieuil, « Développement social, local et territorial : repères thématiques et bibliographiques sur le cas français », *Mondes en développement* 2008/2 (n° 142), p. 113-130.
DOI 10.3917/med.142.0113

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Développement social, local et territorial : repères thématiques et bibliographiques sur le cas français¹

Pierre-Noël DENIEUIL²

Les trois notions de développement social, développement local, et développement territorial ont souvent été, dans la société française, mêlées voire confondues. Cette ambiguïté de leur traitement se trouve renforcée par leur statut parallèle de catégories de l'action politique et/ou administrative d'une part, et de catégories d'analyse et d'objets de recherches en sciences sociales d'autre part. Comment ces notions se sont-elles construites dans l'action des décideurs, des praticiens ou des mouvements militants ? Quelles théorisations en ont été produites par les chercheurs ? Quels sont leurs arrière-plans ascendants (du côté des populations) et descendants (depuis les mesures politiques qui les gouvernent) ?

En évoquant les modalités de leur émergence et de leur construction dans la France de la fin du XX^{ème} siècle, nous caractériserons ces trois modes de développement en situation, c'est-à-dire selon leur enracinement "dans des sites porteurs de sens et d'identités individuelles et collectives" (Kherdjemil, Panhuys, Zaoual, 1998). Au travers du sens donné à leur "localisation", nous nous pencherons sur les types de régulations que ces trois modes de développement entretiennent entre le social, l'économique et le politique. Le fil conducteur en sera, avec pour premier objectif de nous focaliser sur le cas français, les différentes déclinaisons de la notion d'action sociale dans la mobilisation communautaire, dans le développement économique régional et dans la spatialisation des politiques publiques.

Nous partirons (1) des filiations et des influences marquées par la rencontre entre le social et l'économique, du courant du développement communautaire à celui de l'animation rurale. Il en découlera, face à l'institutionnalisation

¹ Dans cette présentation synthétique, la représentativité de notre échantillon d'auteurs ne couvre pas l'ensemble des domaines mentionnés, notre but étant plutôt de mettre en relation des thématiques que d'inventorier des recherches, avec pour objectif momentané, et préliminaire à des comparaisons ultérieures à partir de la littérature anglo-saxonne, de nous limiter au cas français.

² Sociologue HDR, Centre de Recherche sur les Liens Sociaux (CERLIS/UMR CNRS 8070), Université Paris Descartes. pierrenoeldenieuil@yahoo.fr

progressive de l'action sociale, l'émergence d'un courant pour le développement social local. D'aucuns préféreront se référer à la notion et aux pratiques du développement local (2), en tant que démarche globale et mobilisatrice d'un système d'acteurs locaux et régionaux visant le travail au pays et la promotion économique. Enfin (3), nous insisterons particulièrement sur la question de la territorialisation que nous définirons comme la forme politique de spatialisation et de réincorporation de l'action sociale locale dans les politiques publiques.

1. LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCALISÉ

Le développement social se construit de manière très ciblée autour d'un groupe issu d'une population identifiée par des besoins et par une demande, ou autour d'une communauté d'action ou de voisinage spatialement circonscrite. À ce titre, nous mettrons l'accent sur sa dynamique de développement dit "localisé".

1.1 *Du développement social communautaire à l'animation économique rurale*

Globalement et par delà la multiplicité des idéologies progressistes développées dans la France de l'après Seconde Guerre mondiale, nous situons l'influence du développement social et local dans les deux courants évoqués par Albert Meister (1977, 17-27) : le développement communautaire anglo-saxon et l'animation rurale française. Ceux-ci reposent sur des configurations sociales et politiques spécifiques. Le développement communautaire des pays anglo-saxons s'est construit dans un contexte de décentralisation de l'organisation politique. Son point d'application est la communauté locale avec ses pyramides de groupes volontaires des habitants, indépendante des pouvoirs politico-administratifs. D'influence protestante, ce courant est imprégné des mouvements de charité et de communautarisme chrétien des "*settlements*", qui a notamment inspiré le courant québécois du développement communautaire. Par différence, le courant de l'animation rurale se réfère à une France structurée par la centralisation et par la hiérarchisation étatique des centres de pouvoir (Département, Préfecture). Son point d'application est le "public", le Peuple indépendamment des différences régionales, conformément à la tradition romaine catholique qui ne reconnaît pas de structure volontaire entre l'administration du citoyen et l'État. De ce fait, l'animation rurale s'inscrit dans un processus directif où la communauté locale n'est pas la cellule de base privilégiée du développement, mais l'élément basique d'un appareil de développement remontant.

Nous tenons ici deux conceptions distinctes du développement, à l'origine de "bifurcations". D'une part, à partir du développement communautaire, le développement social local est marqué par une séparation nette de l'économique et du social ; il s'intéresse aux laissés-pour-compte du développement économique, notamment dans les périphéries des villes. Recherchant la participation des habitants, il conçoit le développement comme

le résultat de transformations intérieures de l'homme. D'autre part, à partir de l'animation rurale, le développement local marqué par une tradition plus interventionniste a pour but explicite d'agréger des ressources humaines aux décisions gouvernementales et à la gestion du développement économique. Recherchant aussi la participation des habitants, cet humanisme catholique mis en avant par le Père Lebret conçoit le développement comme une négociation locale entre l'ordre politique et économique, et le citoyen acteur (Lebret, 1945). Ces deux courants, en dépit de leurs modes dominants de régulation, l'un social et l'autre politico-économique, prétendent confier à la communauté locale elle-même le soin de définir ou de négocier ses objectifs de développement. Ils partagent la même croyance en la possibilité d'un développement localisé harmonieux et réconciliateur de l'homme et de ses conflits. Ils s'inscrivent tous deux dans le courant communautaire porté, après la seconde guerre, par l'ONU dans un contexte international de reconstruction, à partir de ses trois principes : la conscience participative par la recherche systématique d'adhésion et de participation des membres de la communauté ; le développement global, à la fois économique, technique, social et culturel ; l'innovation institutionnelle qui soit s'insère dans les structures existantes, soit en provoque de nouvelles (De Robertis et Pascal, 1995).

1.2 *Le développement social local ou l'institutionnalisation de l'action sociale située*

Les années 1950 et 1960 se caractérisent en France par le développement de l'industrie, la révolution agricole et l'explosion des villes. La ségrégation sociale va nécessiter des actions de quartier et entraîner une localisation des difficultés sociales dans les zones péri-urbaines. Les mouvements d'obédience chrétienne d'après-guerre, puis l'éducation populaire, prônent le développement culturel de la classe ouvrière sur son lieu de vie et manifestent une prise de distance politique. Il s'agit pour leurs acteurs d'aller sur le lieu même où se reçoit, voire se produit, la culture. L'animation locale, de son côté, concerne un développement sectoriel localisé dans les domaines du logement, des services scolaires et péri-scolaires, du travail, de la santé. C'est en ce sens un développement local intégré. Il s'agit pour ses acteurs d'aller vers le social en s'implantant durablement sur un quartier (Poujols, 1996).

La notion de Développement social local a été revendiquée par les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) et par de nombreux travailleurs sociaux centrés sur l'approche environnementale (Denieul, Laroussi, 2005). Ses fondateurs la réfèrent, entre autres, aux actions menées au début du XX^{ème} siècle en Angleterre, dans le cadre des "résidences sociales" ou "*settlements*" implantées dans les quartiers ouvriers. Dans ce contexte, deux acteurs clefs de la période veulent se rapprocher des populations et ouvrent des antennes locales pour mieux enraciner l'action sociale sur les quartiers : La Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) et les CAF, centrées sur le service médico-social ; la Mutualité Sociale Agricole (MSA), centrée sur le service aux

professionnelles du service social rural. On ne détecte pas encore chez les unes et chez l'autre, de vocation sociale et éducative globale, qui va naître avec un troisième acteur, les centres sociaux, agréés en 1964 comme pôles d'animation d'une collectivité territoriale. Les centres sociaux s'inscrivent, à l'époque, dans une approche environnementale qui estime que l'amélioration du social passe par une amélioration du cadre de vie (s'en référant ici à la contre-pédagogie personnalisée pour adapter la personne au milieu). On peut considérer les centres sociaux comme les premiers expérimentateurs d'un développement social localisé (Durand, 1996). En ce sens, la circulaire d'août 1970 sur l'agrément de la fonction d'animation et de coordination globale insiste sur la vocation "d'agent de développement" des centres sociaux. Celle de mars 1986 précise leur vocation à favoriser "le développement économique et social d'un milieu" en tant qu' "outil privilégié de développement social et de lutte contre l'exclusion, ancré dans le territoire" (Denieuil, Mouret, 1997).

Dès lors, nous ne sommes plus en présence d'une intervention d'aide sociale, mais d'un processus dynamique d'action sociale, que l'on peut nommer "développement". Le développement social y apparaît comme l'organisation instituée et projetée du social, dont l'une des conditions de possibilité est précisément son ancrage local.

Mentionnons enfin l'émergence, à la charnière des années 1970-1980, du Mouvement du Développement Social Local (MDSL). Ce mouvement n'a pas eu par la suite le retentissement à la mesure de sa signification exemplaire dans ce que l'on peut reconstruire de la mobilisation sociale à l'époque. Il est fondé en 1979-1980 par un groupe d'assistantes sociales responsables de circonscriptions, qui crée l'Association Nationale des Responsables de Circonscriptions (ANRC), et soutenu par des intellectuels et travailleurs sociaux tiers-mondistes. Son objectif est double : d'une part, désenclaver le social pour l'ouvrir aux questions économiques et culturelles ; d'autre part, promouvoir un développement local basé sur la participation des populations en remettant en question le "clefs en main" offert notamment par les CAF, voire les centres sociaux. Dans un choix d'équilibrage entre trop de social et trop de local, on peut voir le MDSL comme une stratégie environnementaliste pour accréditer dans le milieu professionnel du travail social l'idée d'un lien et d'une combinaison entre le social et l'économique, voire, selon l'hypothèse de Philip Mondolfo, la possibilité de "faire participer le travail social à la création économique de richesses et d'emplois" (Mondolfo, 2001, 51).

2. LE DÉVELOPPEMENT LOCAL OU UNE DÉMARCHE GLOBALE DE MOBILISATION DES ACTEURS ET DES RESSOURCES ÉCONOMIQUES

Le terme de développement local apparut en 1962 dans un plan intérimaire de l'État, puis en 1965 en Bretagne centrale (Houée, 2001) lors d'un mouvement de mobilisation des habitants du pays du Mené. À l'image de celle du Mené, les

premières expériences de développement local ont été amorcées sur des territoires ruraux qui demeuraient marginalisés par la "grande économie".

D'après la définition donnée par Michel Rocard³ dès le début des années 1970, le développement local est une démarche fédérative visant à mobiliser durablement des acteurs d'un territoire autour d'un projet à la fois économique, institutionnel, social et culturel. Le social n'y subit pas un traitement isolé mais s'y trouve intégré à d'autres sphères, notamment la sphère économique. Dans la définition donnée par Jean-Louis Guigou⁴, on y voit le traitement conjoint des questions économiques et sociales : "le développement local est l'expression de la solidarité locale créatrice de nouvelles relations sociales, et manifeste la volonté des habitants d'une micro-région de valoriser les richesses locales, ce qui est créateur de développement économique" (Guigou, 1998, 36-37).

Le développement local a pris naissance autour de procédures de mobilisation intégrée (économique, sociale, politique, institutionnelle) et globale des acteurs locaux et de leurs rapports de force. La mobilisation pour le développement local consiste en une recherche politique partant des habitants pour enrayer la chute économique de leur territoire ainsi qu'une perte d'identité liée à la nécessité de quitter les lieux. On se situe là dans un mouvement endogène ascendant où la base agit seule, sans l'État, qu'elle interpelle toutefois (Gontcharoff, 1999 et 2002). Il s'agit d'un compromis original entre la régulation politique (décentralisation des politiques sociales et d'emploi, valeurs de concertation et de démocratie), la planification économique (création de ressources industrielles, économie régionale, en interdépendance avec les niveaux national et international), et la fermentation sociologique (système d'action et de création institutionnelle, identités communautaires et mouvements sociaux). Ce compromis, nommé "contrat social" (Lesvèque et Magère, 1993), et que l'on pourrait aborder comme une charte d'ethno-développement, ne serait rendu possible que par le "ciment" d'une "sorte de vision de la société relativement partagée qui imprègne une époque définie, l'accord sur un certain mode de vie en société, présupposant une certaine conception, du moral, du normal, du désirable" (Lesvèque et Magère, 1993, 3).

2.1 *Le système d'action du développement local*

Le développement local a donné lieu à de nombreux travaux et actions consacrés à la mobilisation des acteurs (Masson et Mengin, 1989), aux modalités de leurs participations et de leurs partenariats⁵. Ils offrent, à cet

³ Ancien secrétaire général du Parti Socialiste Unifié en 1965 et ancien Premier ministre de François Mitterrand, entre 1988 et 1991.

⁴ Délégué de la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale), de 1997 à 2002. La DATAR, créée en 1963, a été remplacée en 2006 par la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT).

⁵ On peut noter l'expérience des Clubs *Partenaires pour agir*, créés dans les Régions à l'initiative de Entreprise, Territoire et Développement (ETD), soutenus par la DATAR, sous l'impulsion, entre autres, de Patrick Badouel, responsable du projet.

égard, d'intéressantes analyses sur les conditions de mobilisation des acteurs et sur les temporalités de l'action de développement local : événement déclencheur, phase de turbulence ou d'effervescence institutionnelle, puis foisonnement de projets et d'initiatives (Teisserenc, 1994). En ce sens, Pierre Teisserenc distingue trois phases qui construisent un projet de développement : la phase d'initiative et d'apprentissage individuel et collectif par "l'élément déclencheur" (événement, dépôt de bilan, décision collective..) ; la phase de turbulences ou d'effervescence, qui légitime les négociations entre acteurs et remet en question les rapports de force traditionnels, marque la concertation inter-institutionnelle ; enfin, la phase de foisonnement d'initiatives qui rendent possible un développement soutenu et plus autonome (*Ibid.*), produit des résultats à partir des initiatives locales.

De leur côté, Paul Bachelard et Jean Clénet évoquent les marges de manœuvre de l'acteur du développement local, pris dans un système d'action locale : "La marge de manœuvre est parfois étroite entre la gestion du projet de l'acteur lui-même, des sous-systèmes avec lesquels il est en relation, dont la principale caractéristique est qu'il change d'état en permanence" (Clénet, 1993, 8). Ils en déduisent alors, en s'appuyant sur les thèses de Hubert Coudrieux, un postulat d'indétermination : "Le développement relève des interfaces, des entre-deux et les connexions inter systémiques ne se font jamais de la même façon, autrement dit, les mêmes causes ne produisent jamais les mêmes effets, les situations sont et restent indéterminées. Dans tout système, plusieurs possibilités potentielles existent simultanément. Ce qui rend toute évolution imprévisible. C'est le postulat d'indétermination" (*Ibid.*, 9). Ce postulat d'indétermination est illustré par Raoul Langlois qui distingue, dans un article fondamental, les fluctuations des groupes de pouvoirs et de contre-pouvoirs organisant toute dynamique de développement local : les décideurs "stratégiques" (État, par exemple), "opérationnels" (agriculteurs, par exemple), et "tactiques" (par exemple organismes de bassins, départements régionaux après l'État). Toujours selon Langlois, les groupes "facilitateurs", sortes de relais entre acteurs, vont faciliter la communication entre les personnes : des groupes tampons, des élus politiques, des responsables de Chambres Agricoles par exemple. Puis les groupes "trivialisés" ou affaiblis dans leur capacité d'agir, un moment après avoir dominé, vont laisser échapper leur rôle et se feront ravir leur place. Ils ont perdu l'action de premier plan, n'ont pas su s'allier ou ont été trop passifs, lorsque la situation est devenue conflictuelle. Ainsi, tel groupe associatif jouant comme contre-pouvoir peut perdre son importance d'origine et entraîner, par son action facilitatrice, la prise de conscience d'un autre (les politiques, par exemple), qui s'affirmera alors comme l'interlocuteur obligé. Lorsque les politiques interviennent, les agriculteurs se trivialisent et lorsque l'État entre en scène, ce sont les politiques qui sont trivialisés (Langlois, 1993).

On voit que le pouvoir n'est pas une réalité tangible, mais une relation évolutive en prise sur des interdépendances au sein d'un contexte interne et externe. Le développement local comme processus évolutif représente donc cette scène temporelle pour le contrôle du pouvoir entre divers acteurs dans une

succession de plans d'aménagement, de suprématie ou d'affaiblissements des groupes. En ce sens, Guy Minguet (1985) avait bien explicité ce jeu entre les groupes de pression agissant sur un territoire, lors du tournant industriel pris par la région française Anjou dans les années 1960-1970. Il montrait que les Angevins auraient construit leur industrialisation en refusant l'anomie notabiliaire, en négociant par l'État central modernisateur comme acteur fort et en élaborant un projet innovateur associant l'ensemble des forces sociales.

Enfin, il convient, en écho aux travaux de Pierre Calame (1999), de s'interroger sur ce que l'on peut considérer comme les "pièges du développer local". Calame insiste à ce propos sur le décalage existant entre les rythmes culturels administratifs et politiques de l'action publique dans les quartiers d'habitats populaires, et les rythmes culturels et sociaux de la population. Ces rythmes sont soit le très court terme correspondant à l'urgence de la survie, soit le très long terme, celui de l'intégration progressive dans la ville et la société. Or, ce sont précisément les deux horizons inaccessibles à la temporalité de la culture de l'action politique et administrative. Il apparaît alors évident que le développement dit "réussi" sera celui le plus capable de s'appuyer sur la réconciliation de ces identités disjointes.

Perçu comme une nouvelle façon de faire de la politique ascendante, à la base et sur des enjeux partagés, le développement local⁶ sera réincorporé dans les politiques publiques dès la décentralisation dont l'impulsion a été donnée par les États Généraux des Pays, tenus à Macon en 1982. Certains ont lu dans ces États Généraux l'acte de naissance du mouvement politique participatif de développement local. D'autres y ont lu les prémices de son décès qui serait survenu au cours du "sacre des notables" (Rondin, 1985) et notamment à la fin de la décennie 1980, suite à la montée en puissance des conseils généraux.

2.2 Le développement régional et l'éco-développement

C'est dans les années 1970 qu'émerge la notion de développement ascendant et approprié, élaborée par des développeurs, formateurs, éducateurs, enseignants tiers-mondistes. Les réflexions sur le développement centre/périphérie et le Tiers-Monde vont orienter celles de l'Hexagone sur cette base commune : le droit des populations à s'éduquer et à s'organiser en vue d'une mise en valeur des ressources spécifiques de leur milieu. Ces courants "développeurs" sont le triple produit conjugué d'une résistance à la domination étatique, d'une volonté d'alternative sociale par l'autogestion, et d'un désir de régulation des rapports sociaux par la culture, l'identité du lieu, le patrimoine et le vécu du pays.

⁶ L'une des émanations de ce mouvement en France est l' Union Nationale des Acteurs du Développement Local (UNADEL) issue de l'organisation en réseaux dans les années 1970, puis de l'Association nationale pour le développement local et les pays (ANDLP).

Tout d'abord, on doit beaucoup, aujourd'hui encore, à l'approche de l'éco-développement dans les années 1970⁷. L'éco-développement a hissé l'environnement, c'est-à-dire le milieu de vie et de manière plus étroite encore la culture "locale", comme une dimension clé du développement (Sachs, 1980). Ce mouvement a favorisé une meilleure internalisation par les politiques du concept d'environnement. Ce dernier se compose du milieu naturel des technosciences créées par l'homme et du milieu social. Le développement, tout en étant localisé sur un territoire, devient alors développement global ou intégré, concernant tout à la fois : les structures de consommation, le régime politique, les techniques employées (dites non destructrices ou douces), les modalités d'utilisation des ressources naturelles, le type d'occupation des sols et les activités selon leur localisation, la taille puis la répartition et le rythme de croissance de la population. Fidèle à la notion de culture des usages, l'éco-développement prône "un développement endogène et dépendant de ses propres forces (*self reliant*), soumis à la logique des besoins de la population entière et non de la production érigée en fin en soi, enfin conscient de sa dimension écologique et recherchant une harmonie entre l'homme et la nature" (Sachs, 1980, 11). L'enjeu de ce courant de l'éco-développement est de "trouver des modalités et des usages de la croissance qui rendent compatibles le progrès social, et la gestion saine des ressources et du milieu" (*Ibid.*, 12). Son corollaire est un diagnostic du "mauvais développement", de la culture du "mal développement" issue de la croissance des pays nantis qui créent ainsi un gaspillage et un déséquilibre.

Dans cette mouvance, et pour le "droit à la différence", naît dans les mêmes années 1970, le mouvement du développement local identitaire et régionaliste (première forme de l'ethno-développement). Il préfigure le développement économique local par l'idée de développement de l'économie d'un territoire et de défense de l'emploi au pays (Touraine, Dubet, 1981). Selon Dubet, ces mouvements (occitans ou bretons) s'expliquent à la fois comme les produits de la résistance à la domination française ou à la logique capitaliste technocratique, et comme l'expression de la spécificité culturelle d'une région et de son "âme" ou de sa personnalité de base centrée sur la tradition et la culture.

Le régionalisme se trouve ici confronté au thème central, dans ces années, de l'aliénation et de la domination étatique. Il se situe à la lisière de la contestation de l'État, de l'affirmation du mouvement ouvrier, de la dynamique autogestionnaire endogène, et de la réflexion tiers-mondiste. À cet égard, selon

⁷ Le terme "éco-développement" a été lancé en 1972 par le secrétaire général de la Conférence des Nations Unies tenue à Stockholm, en vue d'adopter des principes communs pour guider les efforts des peuples du monde vers la préservation et l'amélioration de l'environnement. Ce terme se voulait, ainsi que l'a montré Ignacy Sachs (1980) une stratégie de développement basée sur une bonne utilisation des ressources et des savoir-faire ruraux du Tiers-Monde. Par la suite, et notamment sous l'impulsion d'Ignacy Sachs, la notion d'éco-développement s'enrichit et "s'humanise" en faisant écho aux théories du développement communautaire fondées sur le droit et le besoin des populations à s'éduquer et à s'organiser.

Alain Touraine, et telle était déjà l'expérience d'Ignacy Sachs, on peut comparer l'aspect "éclaté" du mouvement occitan à la désarticulation des mouvements sociaux issus la dépendance et observables dans les pays du tiers monde (Touraine, Dubet, 1981). Ces communautés disjointes de l'occident industriel, renvoyaient, selon les tenants de l'analyse culturelle et au nom du droit à la différence des civilisations, au "malaise interne de l'occident", aux formes pathologiques d'un rapport à l'autre négateur des cultures et générateur de l'exclusion de la langue occitane ou bretonne, tout comme de l'ethnocide des indiens d'Amérique du Nord et du Sud (Jaulin, 1970).

3. LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET LA TERRITORIALISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

3.1 *La "spatialisation" du social local par les politiques publiques*

Le développement local, mouvement ascendant, spontané de mobilisation d'acteurs, va dans les années 1980-1990 se transformer en un développement urbain ou développement social urbain (DSU), mouvements descendants ancrés dans la base et agissant en son nom, en tant que procédures qui lient l'État à la ville dans un souci d'éviter la segmentation et l'exclusion de micro-territoires urbains. On assiste dans ces années, qui ont inauguré les démarches dites de décentralisation, à une reprise en main institutionnelle et politique du travail social et du développement urbain. Cette époque voit l'imposition par l'État de nouveaux jeux d'acteurs qui vont perturber l'action du travail social. La fin des années 1970 marque, en effet, la mutation d'une problématique d'aménagement du territoire et de régulation croisée État/collectivités locales vers le modèle dit de l'institutionnalisation de l'action collective (marqué par la négociation et la coopération avec les acteurs locaux) (Thoenig, 1992 ; Marcou, 1997). On peut dire alors que le social s'institutionnalise en devenant l'objet des politiques de développement, dont on distinguera ici les quatre déclinaisons principales.

Premièrement, le social "enrichi", où l'on ne s'occupe plus seulement d'exclusion, mais de l'enfance, de la formation professionnelle, etc. Ensuite, le social "décliné" en politiques : politiques RMI, prévention jeunes, retour à l'emploi, développement local de l'emploi, création de services de proximité, politiques de la ville, etc. Troisièmement, le social "expérimenté" dans les Groupes d'Action Municipale (GAM), qui va donner naissance au Développement Social de Quartier (DSQ), dans le cadre de la mission Dubedout. Enfin, le social "professionnalisé", avec la "Circulaire Questiaux", d'orientation du travail social. Cette circulaire aborde trois points essentiels : le travailleur social est attaché à un territoire géographique, puis rattaché à une zone d'intervention sociale, et s'inscrit dans un partenariat d'acteurs locaux du territoire.

Cette mutation sociale marque, d'une part, le déconventionnement des CAF, d'autre part, le passage du travail social de guichet au travail social de territoire. On assiste alors à une réincorporation dans les politiques publiques, du social qui deviendrait ainsi, d'après Jacques Donzelot, une "instance régulatrice diffuse" renforcée par des acquis sociaux proposés par l'État (Donzelot, Estèbe, 1999). Philip Mondolfo (2001, 54) montre bien, en ce sens, que le développement que l'on nommera "du" social "relève d'une programmation par l'État technocratique d'une politique publique de compensation prenant soin de l'ancrer au plus près des populations".

C'est cette "épreuve de la décentralisation", selon l'expression de Jacques Ion (1993), qui a entraîné une crise du travail social en transformant les rapports de force dans lesquels intervenaient les travailleurs sociaux. D'une part, le social devient l'affaire des pouvoirs publics locaux, et les travailleurs sociaux s'estiment dépossédés d'un professionnalisme. D'autre part, le travail social perd son monopole, au travers des nouveaux dispositifs du RMI ou de la politique de la ville qui promeuvent des activités d'assistance et d'animation. Enfin, la profession des travailleurs sociaux déplace, à la même époque, son centre de gravité autour des catégories de développement et de projets transversaux. On passe ainsi d'une organisation par métiers (social, éducatif) à des regroupements par missions (insertion, développement social, handicap et vieillesse) (Tapie-Grime, Teisserenc, Chevalier, 2003).

C'est dans ce même contexte que la concentration des effets sociaux de la crise et des sans-emploi dans certaines zones urbaines conduit à l'affirmation d'une nouvelle politique qui deviendra "politique de la ville" (Anderson et Veillard, 2001). On distinguera ici rapidement les cinq étapes du traitement de la question sociale par les politiques de la ville :

- La réhabilitation des tissus urbains, caractérisée par une volonté d'équipement, consacrée de 1973 à 1977 par la création d'Habitat et Vie Sociale (HVS), procédure interministérielle visant à associer les habitants aux projets de réhabilitation des quartiers. Ce sont les années charnières des politiques sociales urbaines.
- Les années 1980, avec la prise de conscience de l'importance du quartier et de l'intervention de ses habitants, marquées par le Développement Social de Quartier (DSQ) en 1982, qui consacre la participation des habitants à l'élaboration du bâti, la reconstruction du quartier et de ses réseaux sociaux. On note entre autres, à l'époque, les impacts successifs du rapport Dubedout sur le DSQ, du rapport Schwartz sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (1981), et du rapport Bonnemaïson (1982) sur les délinquances, la prévention et la solidarité.
- Dans les années 1990, l'évolution de la politique de DSQ montre la nécessité de passer d'une politique de quartier à une politique de la ville pour gérer la question urbaine, avec la mise en place des contrats de ville et des contrats d'agglomérations. La modification du DSQ en contrat de ville a pour objectif essentiel de pallier les effets de la stigmatisation de la politique

des quartiers en réintroduisant la notion de globalité de la ville, voire de l'agglomération.

- Par la suite, les années 2000 voient la généralisation des contrats de ville, les Grands Projets de Ville (DSU) et les Opérations de Renouvellement Urbain (ORU).
- Enfin, le lien pratique et théorique des politiques de la ville avec le développement social local s'affirme dans la consécration, dès les années 1990, du Développement Social Urbain (DSU) (Madelin, 2002). On définira le DSU de deux manières.

D'un côté, le DSU comme politique de restructuration et de revitalisation des quartiers contre la ville à deux vitesses. Ce courant a été marqué par l'intervention de nouveaux métiers et par la structuration de l'intervention municipale. Il concrétise la municipalisation du développement social de quartiers et un effacement progressif de l'État au profit d'une solidarité intercommunale. Il a été un vaste champ d'expérimentation des méthodes de management municipal.

D'un autre côté, le DSU comme traitement de la question des banlieues et de leurs nouveaux symptômes sociaux : exclusion, enclavement, relégation, ségrégation (Avenel, 2004). On voit que par ces termes très spatiaux, la vision française des banlieues relie la dimension spatiale au cumul des difficultés, voire au phénomène de l'exclusion.

En ce sens, l'un des intérêts du développement social urbain, par rapport au développement social, tient en sa spatialisation des problèmes jusqu'à présent traités sectoriellement : l'emploi, l'immigration, l'école, une fois contextualisés et spatialisés, deviennent non plus des soucis sectoriels mais des préoccupations géographiques. L'espace urbain est alors défini non comme référence géographique mais plutôt comme un espace d'engagement et de coordination des rapports et des liens sociaux (Behar, Estèbe, 1998). On passe ainsi, par exemple, d'une politique sociale d'insertion à une politique sociale territorialisée. En ce sens, on pourrait dire que les politiques d'insertion ciblent un type de clientèle et que les politiques sociales territorialisées ciblent un territoire et ses infrastructures participatives.

C'est dans ce contexte que l'espace, auparavant considéré comme un support, devient l'objet même de l'intervention du travail social (faire un diagnostic de quartier). Beaucoup de travailleurs sociaux, ainsi devenus développeurs du social, y ont vu parfois une incompatibilité entre leur cœur de métier (qui porte attention aux personnes sans systématiquement relier leurs difficultés au milieu de vie) et la culture professionnelle des aménageurs et des urbanistes qui auraient tendance à occulter la question des personnes en réifiant celle du lieu et du territoire. Ils se situent eux-mêmes dans une démarche réparatrice du social comme rééquilibrage. Pour eux, le social répond à un traitement spécifique de l'emploi. Il constitue alors la compensation d'un processus politico-économique qui ne prendrait pas la ressource humaine comme le moteur du développement économique dans la politique de la ville.

3.2 *Le développement des territoires et la territorialisation comme réincorporation du social local dans les politiques publiques*

Le territoire est tout d'abord un espace vécu, inscription des actes et des valeurs des hommes dans une lisibilité spatiale. De fait, ainsi que l'explique Marcel Roncayolo (2001, 189), on peut parler d'une plasticité sociale du territoire : "Plus que perçu, le territoire est appris par l'individu et construit par des croyances et des pratiques qui sont de nature sociale". En ce sens, tout territoire apparaît comme une aire privilégiée de construction et de mesure de l'action collective, que l'on peut différencier en territoires de patrimoine fortement valorisés et investis par leurs habitants, ou en territoires déstructurés et habités par des populations en quête de repères et souvent déracinées. Il est, de même, un lieu de manifestation des rapports sociaux, comme organisation sociale, juridique et politique. Selon Marcel Roncayolo (2001, 183), tout territoire circonscrit une "zone de compétence" juridictionnelle et politique, "par exemple de dispositions légales et de règles qui s'appliquent aux habitants et auxquelles des privilèges d'exterritorialité permettent d'échapper". Il peut être à ce titre, comme on vient de le voir dans le cadre des politiques de la ville et du DSU, manipulé par l'intervention politique.

Bruno Palier (2002) a défini le territoire comme un indicateur des évolutions de l'intervention des politiques sociales en France. Par exemple, à la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle, il fallait appartenir au territoire pour pouvoir bénéficier des prestations mises en œuvre au sein d'une paroisse, d'une commune. On retrouve cela dans les politiques d'aides sociales de l'après-guerre dont l'État confie la gestion aux institutions locales pour leurs ressortissants. Puis l'auteur montre que, par le système des prestations sociales fondé sur l'identité professionnelle, on passe du support territorial au support salarial pour la protection sociale : les institutions de protection sociale sont marquées par la centralité du travail salarié, et le territoire n'est plus le principe organisateur, même s'il doit rester proche des bénéficiaires dans une architecture déconcentrée. Les années de décentralisation, dès 1981, marquent un retour du territoire non plus comme lieu de vie et de réception des prestations, mais comme objet d'intervention. Elles ont imposé le développement territorial qui devient, comme le note encore Bruno Palier, un moyen de réorganiser l'action publique par les politiques de la ville et les Zones d'Éducation Prioritaire (ZEP). Le support territorial devient ainsi un moyen de suppléer aux défaillances du support salarial (*Ibid.*).

On peut désigner l'intervention croissante de l'État au niveau local comme étant une *territorialisation des politiques publiques*. Le développement territorialisé est alors le lieu d'inscription de politiques de contractualisation entre l'État et les régions (Contrats de plan État/région, politique de la ville, contrats d'agglomération et contrats de pays, Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire - LOADDT - en constituant les socles) (Voynet, 1999).

Quatre lois sont structurantes de cette territorialisation des politiques publiques, passant d'une logique d'équipement à une logique de développement.

- La loi Pasqua de février 1995 d'orientation relative à l'aménagement et au développement du territoire, sur les schémas régionaux et les Pays.
- La loi Voynet de juin 1999 relative à l'aménagement et au développement du territoire, corrige la précédente. Elle vise une politique de développement local organisée de la contractualisation et de la construction intercommunale.
- La loi Chevènement de juillet 1999, qui concerne le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale. Elle est à la communauté d'agglomération ce que la loi Voynet est aux Pays, en matière d'intercommunalité, de communauté d'agglomération et d'EPCI.
- Enfin, la loi SRU de décembre 2000, qui rend les règles urbaines plus démocratiques.

On définira, à cet égard, le territoire comme un construit institutionnel où chaque segment de l'État ou institution imposera sa conception propre du découpage territorial et d'un "local" pertinent (Gontcharoff, 1999) : les parcs régionaux, les pays d'accueil, les petites régions agricoles homogènes, les zones sensibles, les quartiers des politiques de la ville etc. François Ménard (2002) voit dans cette territorialisation tout à la fois une forme d'instrumentalisation du territoire comme outil de mobilisation à partir des mesures impulsées par l'État, et la reconnaissance d'un droit pour une spécificité locale. Par la territorialisation, on passe donc de la prise en compte de populations cibles au traitement de territoires entiers qui, selon François Ménard, constituent à la fois le problème et la solution (DSQ, DSU, contrats de ville, Zone d'Urbanisation Prioritaire). Le handicap porté par ces territoires permet de les identifier comme "leviers de l'action" (*Ibid.*). À titre d'exemple, la territorialisation s'est matérialisée en France au cours de ces dix dernières années par un ensemble de mesures politiques centrées sur les territoires, telles l'intercommunalité (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple, Établissement Public de Coopération Intercommunale), et les relations de contrats entre l'État et les territoires : contrat d'agglomération, contrat de plan, contrat de ville (volets cohésion sociale des contrats de plan ou d'agglomération).

C'est dans cette implication formulée du rôle de l'État que l'on peut différencier le *développement local* comme mobilisation spontanée des acteurs locaux, et le *développement territorial* comme mobilisation combinée de l'initiative nationale et de l'action locale. On considérera, dans ce sens, la territorialisation comme la traduction politique du développement local assurée par la réincorporation du traitement du social localisé dans les politiques publiques (Denieuil, Laroussi, 2005). Le développement local était structuré par la mobilisation endogène des acteurs ; la territorialisation le sera par l'intervention exogène du pouvoir politique. Elle consiste en un transfert orchestré des politiques publiques de l'État aux collectivités locales, ou en la mise en application par l'État lui-même de ses politiques sur le territoire (Ménard, 2002).

Plus précisément, Michel Autès (1991) distingue en matière d'action sociale les politiques territoriales (lieux de gestion du lien social par les collectivités locales) et les politiques territorialisées (redécoupage géographique par le pouvoir administratif et/ou politique d'actions sectorielles). Enfin, de nombreux commentateurs ont noté que la territorialisation ne doit pas constituer une discrimination positive vis-à-vis de territoires en difficultés (Daran, 1999). Pour cela, elle doit mettre en œuvre une double politique d'égalité et d'équité. L'une, l'égalité, répond au principe d'efficacité dans le sens d'une conformité des objectifs affichés nationalement avec les résultats devant être atteints régionalement ou localement ; l'autre, l'équité, répond au principe d'efficience dans le sens d'une conformité des résultats atteints localement avec les moyens et ressources dont disposent l'ensemble des acteurs nationaux, régionaux et locaux.

3.3 Développement durable et gouvernance urbaine

On citera, pour terminer, dans le champ du développement des territoires, l'émergence politique de plusieurs notions corollaires aujourd'hui à la mode, dont celles de développement durable, puis de gouvernance d'acteurs.

Tout comme la territorialisation, la notion de développement durable correspond à une réponse du volontarisme politique. Elle s'inscrit dans une triple intention : encourager la participation active des populations aux décisions et aux actions publiques référées à leurs lieux de vie ; mener des actions concertées et contractualisées sur des projets ; répondre globalement aux conflits qu'affrontent les villes sans dissocier le social de l'emploi, du logement, de la consommation, de l'environnement (Minot, 2001).

De son côté, la notion de la gouvernance urbaine et d'acteurs s'en réfère à un "bon" usage du développement territorialisé en tant qu'outil d'aide à la coordination des territoires et de formalisation, voire d'instrumentalisation politique du partenariat. Selon François Védélago (2003), les théories sur la gouvernance ont pris depuis dix ans le relais des théories du développement, utilisées pour proposer un contrepois à l'échec des politiques d'ajustement structurel. Le concept de gouvernance permet, opportunément, d'introduire la dimension du politique dans les "théories de la gestion du développement, et elles prennent en compte la sociologie des contextes culturels locaux, et la science politique" (*Ibid.*, 20). Il offre une réponse à la complexité des systèmes d'acteurs et des réseaux sociaux. Dans ce contexte, la sociologie urbaine définit la gouvernance comme la construction d'un cadre collectif, projet et niveaux d'intervention, favorable à l'action stratégique de ses acteurs (Le Galès, 1995).

Néanmoins, ce concept de gouvernance fonctionne comme "outil idéologique" au service d'un État (Smouts, 1998), qui se donnerait pour mission principale de fournir des biens et des services à des intérêts sectoriels et privés, plutôt que de servir les citoyens et de veiller à l'équité régionale (Kalancigil, 2001). Ces mêmes intérêts sectoriels qui, selon Bernard Cassen (2001), sont ceux de la *corporate governance*, "gouvernement d'entreprise", au service d'une "dictature des

actionnaires". Dans le sillage de cette approche, beaucoup dénoncent l'alibi d'une parole donnée à la société civile définie comme "sphère des intérêts particuliers" et qui, contre l'État, aurait le pouvoir démocratique de s'exprimer et de se coordonner. Dans la même perspective, l'anthropologue juridique Etienne Le Roy considère la notion de gouvernance en termes de contrôle juridique exercé par chaque société (Le Roy, 2003). Son approche permet de reconstruire l'idée d'une gouvernance comme dérive idéologique et adaptative du "gouvernement", comme l'unification juridique et hiérarchique de la pluralité, comme un principe de pouvoir et de domination et non une méthode participative.

CONCLUSION

"pour une approche du développement où l'initiative sociale structure le projet économique"

Les trois courants du développement social, du développement local et du développement des territoires ont pour dénominateur commun une tension constante entre la mobilisation sociale et économique des populations, d'une part, et les mesures régulatrices prises à leur rencontre par le pouvoir politique, d'autre part. On a vu, par exemple, que les besoins sociaux d'après-guerre avaient entraîné l'institutionnalisation de la fonction sociale et éducative globale par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole. On a vu, de même, que les mouvements concernant la participation du travail social à la création de richesses et d'emploi se sont trouvés réincorporés, dès la décentralisation des années 1980, dans les politiques gouvernementales de reprise en main de la question sociale à "l'épreuve de la décentralisation". On a montré aussi que le développement social urbain et les politiques de la ville s'étaient imposés comme une traduction politique du malaise des quartiers en difficulté et du développement local impulsé par la mobilisation des populations pour défendre leurs lieux de vie, la territorialisation par les politiques publiques consistant alors en un transfert et une institutionnalisation des revendications locales.

Les approches du développement présentées ici renvoient à deux types de développement (Jaulin, 2002) que nous ne devons pas dissocier. D'une part, le développement volontaire et évolutionniste, on "fait" "du développement", c'est l'aménagement du territoire, ou le développement issu d'une décision de politique publique, le développement "en soi" (celui de l'intégration ou de l'assimilation, qui a donné lieu à la pensée de la gouvernance). D'autre part, le développement réfléchi, réflexif, que l'on nommera par la "relation de soi à soi"; c'est le développement du sujet : je "me" développe. Ce développement, ascendant et localisé, est directement issu de la mobilisation des acteurs et il exerce une action régulatrice sur le premier, en tant que reprise en main par les initiatives sociales et "l'exister ensemble" émanant des acteurs formant un "ensemble populationnel cohérent" (Bouvier, 2005).

Le second dénominateur commun des trois courants réside dans les imbrications qu'ils présentent entre le politique, l'économique et le social. Ce mélange des sphères combine les registres de l'action ou ses phases au sein d'une même dynamique (Mondolfo, 2001). Nous dirons, à cet égard, que la notion de développement est multidimensionnelle et constitue un cadre d'intervention pour le praticien et d'analyse pour le chercheur, où la sphère politico-économique se trouve articulée et ré-enchâssée dans la vie sociale (Laville, 2006). L'histoire nous montre qu'elle ne peut s'enfermer dans un projet politique, économique ou social qui en construirait toute la rationalité, au nom d'un "consensus" venu d'en haut. On a vu, lors de notre analyse de la mobilisation des acteurs du développement local, les aléas illustrés par le postulat d'indétermination qui fait que les mêmes causes ne produisent jamais les mêmes effets et introduisent une ventilation des acteurs tour à tour dominants et dominés. Nos propres travaux ont, de même, illustré que le développement des micro et petites entreprises tunisiennes, non consensuel et stimulé par la concurrence, s'inscrivait non pas dans un projet planifié mais plutôt dans une convergence (Mouret, 1997) de rationalités non instituées : la somme des entreprises inscrites sur le marché génère une dynamique collective porteuse d'une logique de sens (Denieuil, 1992 ; Denieuil, Laroussi, 2005).

Il ne convient donc plus de définir le développement à partir de sa seule finalité comme projet, mais plutôt à partir des formes spatio-temporelles de sa mise en oeuvre. À ce titre, le politique ou l'économique ne sont pas des réalités distinctes qui auraient tout pouvoir d'explication. Bien plus, les phénomènes sociaux et culturels viennent irriguer les approches économiques. C'est en ce sens que l'on peut dire que le développement économique ne répond pas seulement aux lois du marché ou d'une décision individuelle, mais s'inscrit dans un cadre de rationalité symbolique et culturelle, sociale et territoriale. En effet, en dépit de la domination manifeste, des "réseaux sociaux" puis des détournements dans l'imaginaire et la "ruse" se reconstruisent pour "ré-enchâsser" l'économique dans le social, et offrir aux habitants, ainsi que le note Serge Latouche (1991, 11 ; Latouche et Singleton, 2004), des outils de maîtrise des tensions psychiques que leur impose la modernité.

À ce titre, et ce sera leur troisième dénominateur commun, les approches ici évoquées du développement social local, du développement régional et identitaire, du développement local et du développement territorial, sont fortement structurées par les notions de lieu et de milieu porteurs. Les politiques et les projets de développement, les mesures des conjonctures économiques nationale ou mondiale, ou encore les politiques macroéconomiques, y sont induits à "s'ouvrir sur l'imaginaire des acteurs ainsi que sur les mécanismes de production des règles et conventions qui régissent leurs relations. Ceci compte tenu des contextes spécifiques dans lesquels ils vivent, pensent, agissent" (Kherdjemil, Panhuys, Zaoual, 1998, 9 et suivantes).

BIBLIOGRAPHIE

- ANDERSON A., VEILLARD H. (2001) *La politique de la ville : un regard sur ses origines, son évolution, ses enjeux actuels. Guide de la politique de la ville et du développement local*, Paris, Délégation interministérielle à la Ville, mai.
- AUTES M. (1991) Le territoire, un nouveau mode de gestion des populations, in Aubertel P. et al., *Le RMI à l'épreuve des faits : territoires, insertion et sociétés*, Paris, Syros.
- AVENEL C. (2004) *Sociologie des "quartiers sensibles"*, Paris, Armand Colin.
- BACHELARD P. (Ed.) (1993) *Les acteurs du développement local*, Paris, L'Harmattan.
- BEHAR D., ESTÈBE Ph. (1998) L'État, entre territoire national et gouvernance territoriale, *L'État des régions française 2002-2003*, Paris, La Découverte.
- BOUVIER P. (2005) *Le lien social*, Paris, Gallimard.
- CALAME P. (1999) Une participation sur injonction, *Économie et Humanisme*, Dossier Développement local, développement humain, n°350, 46-48.
- CLÉNET J. (1993) *Préface*, in Bachelard P. (Ed.), 7-10.
- COUDRIEUX H. (1990) *La science des systèmes et des exploitations agricoles*, Paris, Ed. Universitaires, UNMFREO.
- DARAN M. (1999) L'action sociale des communes ou l'inégalité en territoires, in Balme R., Faure A., Mabileau A. (Dir.), *Les nouvelles politiques locales*, Grenoble, Presses de sciences politiques.
- DENIEUIL P.-N (1992) *Les entrepreneurs du développement. Essai sur l'ethno-industrialisation tunisienne*, Paris, L'Harmattan.
- DENIEUIL P.-N., LAROUCSI H. (2005) *Le développement social local et la question des territoires*, Paris, L'Harmattan.
- DONZELOT J., ESTÈBE Ph. (1999) "Réévaluer la politique de la ville", in Balme R., Faure A., Mabileau A. (Dir.), *Les nouvelles politiques locales*, Grenoble, Presses de sciences politiques.
- DURAND R. (1996) *Histoire des centres sociaux. Du voisinage à la citoyenneté*, Paris, Syros.
- GONTCHAROFF G. (1999) Valeurs et limites du local, *Économie et Humanisme*, n°350.
- GONTCHAROFF G. (2002) Petite Généalogie historique et conceptuelle du développement local, *Territoires* n°431, 5-9.
- GUIGOU J.-L. (1998) Produire son propre territoire, *Territoires*, n°384, 36-37.
- HOUÉE P. (2001) Le Menée toujours en mouvement, *Territoires*, n°432, 6-9.
- ION J. (1993) *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Paris, Privat.
- JAULIN R. (1970) *La Paix blanche*, Paris, Le Seuil.
- JAULIN R. (2002) *Exercices d'ethnologie*, Paris, PUF.
- KALANCIGIL A. (2001) Gouvernance et science : mode de gestion de la société et de production du savoir empruntés au marché, *Revue Internationale des Sciences Sociales*, cité par B. Cassen, Le piège de la gouvernance, *Le Monde diplomatique*, juin 2001.
- KHERDJEMIL B., PANHUYS H., ZAOUAL H. (Eds.) (1998) *Pour un développement situé, ou en situation, Territoires et dynamiques économiques. Au-delà de la pensée unique*, Paris, L'Harmattan.
- LANGLOIS R. (1993) Les pouvoirs et les contre-pouvoirs du développement local à l'épreuve d'une réalité : les crues de la Seine, in Bachelard P. (Ed.), 129-143.
- LATOUCHE S. (1991) *La planète des naufragés, essai sur l'après-développement*, Paris, La Découverte.

- LATOUCHE S., SINGLETON M. (Eds.) (2004) *Les raisons de la ruse*, Paris, La Découverte.
- LAVILLE J.-L. (2006) Solidarité, in Laville J.-L. et Cattani A. D., *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Gallimard Folio, 609-618.
- LEBRET J.-B. (1945) *Principes pour l'action*, Lyon, Ed. Économie et Humanisme.
- LE GALES Ph. (1995) Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine, *Revue Française de Science Politique*, vol. 45, n°1, 57-95.
- LE ROY E. (2003) *Le jeu des lois, une anthropologie "dynamique" du droit*, Paris, LGDJ, MSH.
- LESVÈQUE B., MAGÈRE L. (1993) *Le développement régional et local, l'élément central d'un nouveau contrat social*, document de travail du CRISES, Montréal, dactylo, 12 p.
- MADELIN B. (2002) La ville de l'exception au droit commun, *Territoires*, n°430, 21-24.
- MARCOU G. (1997) Politique de la ville et aménagement du territoire, in Loinger G. et Némery J.-C.(Dir.), *Construire la dynamique des territoires, Acteurs, institutions, citoyenneté active*, Paris, L'Harmattan.
- MASSON G., MENGIN J. (1989) *Développement social, développement local*, Paris, L'Harmattan.
- MEISTER A. (1977) *La participation pour le développement*, Paris, Éd. Ouvrières.
- MÉNARD F. (2002) La construction statistique du territoire local, *Informations sociales*, n°10, 40-49.
- MINGUET G. (1985) *La naissance de l'Anjou industriel*, Paris, L'Harmattan.
- MINOT D. (2001) *Le projet de territoire, élaboration et conduite partagée d'un projet de territoire*, Rambouillet, Éd. La Bergerie nationale.
- MONDOLFO P. (2001) *Travail social et développement*, Paris, Dunod.
- MOURET B. (1997) Les approches conceptuelles du développement, in Denieuil P.-N. (Dir.), *Lien social et développement économique*, Paris, L'Harmattan.
- PALIER B. (2002) L'évolution des cadres de l'intervention sociale en France, *Informations sociales*, n°104, 30-39.
- POUJOLS G. (1996) *Le dictionnaire des militants*, Paris, L'Harmattan.
- DE ROBERTIS C., PASCAL H. (1995) *L'intervention collective en travail social. Groupes et territoires*, Paris, Bayard Éditions, 3^{ème} édition.
- RONCAYOLO M. (2001) *La ville et ses territoires*, Paris, Gallimard Folio.
- RONDIN J. (1985) *Le sacre des notables. La France en décentralisation*, Paris, Fayard.
- SACHS Y. (1980) *Stratégies de l'éco-développement*, Paris, Éd. Économie et Humanisme.
- SMOUTS M.-C. (1998) The Proper Use of Governance in International Relations, *International Social Science Journal*, Vol. 50, Unesco, Paris, 81-89.
- TAPIE-GRIME M., TEISSERENC P., CHEVALIER P. (2003) *Professionnels du territoire, L'espace de professionnalisation des développeurs territoriaux en France*, Besançon, Presses du Centre Unesco de Besançon.
- TEISSERENC P. (1994) La mobilisation des acteurs du développement local, *Sociétés contemporaines*, n° 18/19, L'Harmattan, Paris, 187-213.
- THOENIG J.-C. (1992) La décentralisation dix ans après, *Pouvoirs*, n° 60, 5-16.
- TOURAINÉ A., DUBET F. (1981) *Le pays contre l'État. Luites occitanes*, Paris, Seuil.
- VÉDELAGO F. (2003) *Gouvernance et développement social local durable*, Rapport dactylo, IUT Michel de Montaigne, Université Bordeaux 3, 20 p.
- VOYNET D. (1999) Éditorial, *La Lettre de la DATAR*, n°167, supplément.